Image not found or type unknown

Les dernières actualités juridiques

Jurisprudence publié le **10/12/2015**, vu **1504 fois**, Auteur : Cabinet Avocats Yves Kayat

Les dernières actualités juridiques

- **Droit Immobilier**

- Dans un arrêt de la 3 éme chambre civile, la Cour de cassation vient préciser que « *le délai d'un an prévu par l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 (loi Carrez) pour engager l'action en diminution du prix de vente* ***est interrompu*** *par l'assignation en référé expertise* » afin de d'obtenir la désignation d'un expert judiciaire qui va vérifier la surface du lot (**Cass. 3e civ, 12 novembre 2015, n°14-18.390**).

- La Cour de cassation dans un arrêt vient rappeler que « *le loyer doit être fixé selon les règles d'ordre public prévues par la loi du 1er septembre 1948 qui sont exclusives de l'application d'une clause conventionnelle d'indexation* (**Cass. 3éme civ, 5 novembre 2015, n°14-23.693**).

- Dans un arrêt du 7 décembre 2015, le Conseil d'Etat permet à un maitre d'ouvrage d'agir contre son sous-traitant sur le terrain quasi-délictuel dans le cadre d'exécution de travaux publics (**CE, 7 décembre 2015, Comune de bihorel, req n°380419**).

- La procédure de saisie immobilière étant arrêtée en raison de la procédure collective du débiteur, la cour d'appel n'avait pas à se prononcer sur les contestations concernant sa régularité (**Cass. Com 17 novembre 2015, n°14-18.345**).

- **Droit du travail**

- L'indication/ la mention du délai de dénonciation de 6 mois sur le reçu pour solde de tout compte n'est pas une obligation pour l'employeur. C'est facultatif (**Cass. Soc, 4 novembre 2015, n°14-10.657**).

- Est justifié le licenciement pour faute grave d'un directeur pour avoir menti dans son CV sur son expérience à condition que cet élément ait été déterminant lors de son recrutement pour l'employeur (**Cass. Soc, 25 novembre 2015, n°14-21.521**).

- Le 27 novembre 2015, le Conseil constitutionnel a considéré comme inconstitutionnelle la règle qui impose à 'l'employeur de prendre en charge les frais d'une expertise demandée par le CHSCT, même lorsqu'elle a été annulée par le juge' (**Cons. Const 27 novembre 2015 n°2015-500 QPC**).

- **Droit des Assurances**

- Toute clause ayant pour effet de réduire la durée de la garantie de l'assureur à un temps inférieur à la durée de la responsabilité de l'assuré est génératrice d'une obligation sans cause et doit être réputée non écrite **(Cass. 3e civ, 26 novembre 2015, n°14-25.761).**

- **Droit des Sociétés**

- Sauf décision contraire du tribunal, l'interdiction, pour les dirigeants, de céder librement leurs parts sociales à compter du jugement d'ouverture, édictée par l'article L. 621-19 du code de commerce, dans sa rédaction antérieure à la loi du 26 juillet 2005 de sauvegarde des entreprises, cesse avec le jugement qui arrête le plan de continuation (**Cass. Com, 17 novembre 2015, n° 14-12372).**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés